



RAPPORT D'AUDIT DU MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT (MICA)

VERSION DEFINITIVE

Mai 2020

Marché N°065/MPD/PRMP/CCMP/SP du 20/02/2019

Document de travail	Dates
Projet de rapport provisoire (AC)	22 /10/2019
Rapport provisoire	19/11/2019
X Rapport définitif	26/05/2020

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07 D12 - N°CNSS : 06300407 – IFU N° 3200800565618 Siège : Immeuble BEC C/239 Zongo
– 02 BP 1913 Cotonou, Tel/(00229) 21 30 54 22

TOGO : RCCM N° TOGO- LOME 2009 B 1115 COE N° 092468 W - Siège : 136 Rue MAOGA HOUNTIGOME LOME
– 06 BP 60535 Lomé Tel (00228) / 22 61 03 99

FRANCE : 2 Route d'Auxerre, 10120 Saint André les Vergers TROYES (France) Tél : (33)0781018628

Email : bec@becsarl.com / bec_scp@yahoo.fr

Le SMQ du Cabinet BEC est certifié ISO 9001 : 2015 sous le n° 0074633-00

SOMMAIRE

I. LETTRE INTRODUCTIVE.....	3
II. OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLICS PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 & 2017	5
III. ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE	7
IV. DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE.....	9
V. CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION	10
5.1. Exhaustivité des pièces demandées.....	10
5.2. Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés.....	10
5.3. Appréciation du respect des délais de passation	10
5.4. Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation).....	11
5.5. Appréciation des constats sur la revue de conformité.....	11
VI. CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC.....	14
VII. CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE.....	14
VIII. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC.....	14
8.1. Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes.....	14
8.2. Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur	15
8.3. Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes	17
8.4. Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés.....	18
8.5. Appréciation de la performance liée à la revue de l'exécution financière des marchés.....	20
IX. ANNEXES	21

I. LETTRE INTRODUCTIVE

A

**Monsieur le Président de l'Autorité de Régulation des
Marchés Publics (ARMP)**

08 BP : 0791 Tri Postal Tél : (229) 21 30 50 76

Cotonou (Rép. du Bénin)

Monsieur le Président,

En exécution de la mission qui nous a été assignée par contrat n°065/MPD/PRMP/CCMP/SP du 20 février 2019, portant sur l'audit des marchés publics et des délégations de service public de différents départements ministériels du Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 & 2017 (lot 1), nous avons l'honneur de vous transmettre, conformément aux termes de référence, notre rapport d'audit du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (MICA).

Au cours de la mission, nous avons rencontré divers interlocuteurs intervenant dans le processus de passation et de contrôle des marchés publics au sein des autorités contractantes visitées (cf. liste en annexe 1). Nous les remercions pour leur disponibilité et leur franche collaboration tout au long de notre mission.

Notre démarche de vérification de la conformité des procédures de passation des marchés publics a été effectuée en conformité avec les exigences des termes de référence (TDR) ainsi qu'aux normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Au terme de notre mission sur la revue de conformité de passation des marchés publics et des délégations de service public, les résultats de nos travaux sont matérialisés par le présent rapport intégrant les commentaires de l'Autorité Contractante, et ceux de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP). Les articulations essentielles dudit rapport portent sur les points suivants :

- i. Opinion motivée de l'auditeur sur les procédures de passation et de contrôle des marchés publics et délégations de service publics passés au titre des exercices budgétaires 2016 & 2017 ;
- ii. Présentation liminaire de l'échantillon d'audit de conformité
- iii. Présentation du diagnostic sur la mise en place, l'organisation, le fonctionnement des organes de passation au sein des autorités contractantes (AC) au titre de la période sous revue
- iv. Présentation des constats sur la vérification des procédures de passation des marchés en fonction des modes de passation
- v. Présentation des constats sur les plaintes enregistrées par l'AC
- vi. Présentation des constats sur l'état d'exécution financière
- vii. Analyse de la performance des AC
- viii. Annexes.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de notre parfaite collaboration.

Cotonou, le 26 mai 2020



Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

II. OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLICS PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 & 2017

Nous avons procédé à l'audit de conformité des marchés publics et des délégations de service public du MICA pour les exercices budgétaires 2016 & 2017.

Le tableau ci-après nous renseigne sur la proportion des marchés audités rapportés à la population mère :

Gestion	Eléments	Volume	Valeur
2016	Marchés audités	1	61 299 789
	Marchés de la population mère	1	61 299 789
	%	100,00%	100,00%
2017	Marchés audités	2	65 069 000
	Marchés de la population mère	2	65 069 000
	%	100,00%	100,00%

Opinions

➤ Gestion budgétaire 2016

La revue de conformité des procédures de passation des marchés du MICA sur l'exercice budgétaire 2016, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve REG/RSR	Défavorable		
				IRR	NUL	IMP
1	AO	1	1	0	0	0
Total général		1	1	0	0	0
%		100%	100%	0%		

Légende

REG	Procédure régulière
RSR	Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR	Procédure irrégulière
NUL	Marché nul
IMP	Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ Opinions Favorable

La revue de conformité des procédures de passation des marchés du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (MICA) sur l'exercice budgétaire 2016, appelle de notre part les conclusions ci-après :

➤ **Gestion budgétaire 2017**

La revue de conformité des procédures de passation des marchés du MICA sur l'exercice budgétaire 2017, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve	Défavorable		
			REG/RSR	IRR	NUL	IMP
1	AO	2	2	0	0	0
Total général		2	2	0	0	0
%		100%	100%	0%		

Légende

REG Procédure régulière
RSR Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR Procédure irrégulière
NUL Marché nul
IMP Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ **Opinions Favorable**

La revue de conformité des procédures de passation des marchés du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (MICA) sur l'exercice budgétaire 2016, appelle de notre part les conclusions ci-après :

✓ **Fondements des opinions**

Nous avons conduit notre audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Nos responsabilités en vertu de ces normes et dispositions consistent à procéder à la vérification de la conformité des procédures de passation et à communiquer les anomalies, les inexactitudes et les irrégularités constatées dans notre rapport. Nous attestons que nous sommes indépendants du Ministère de l'Industrie du Commerce et de l'Artisanat conformément au Code d'éthique et de déontologie applicable à notre profession. Nous estimons que les éléments probants que nous avons collectés au cours de notre mission sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Cotonou, le 26 mai 2020



Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

III. ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE

Pour la constitution de l'échantillon devant servir de base à la revue de conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés passés par l'AC, nous avons demandé et obtenu l'ensemble des marchés passés. Ensuite, nous avons procédé à un rapprochement de cette liste à celle qui nous a été communiquée par la DNCMP. Ce rapprochement a permis d'obtenir une liste complète des marchés de l'AC. A cet effectif total, devraient s'ajouter éventuellement les marchés ayant fait l'objet de plainte obtenus auprès de l'ARMP. Dans le cas d'espèce, nous n'avons identifié aucun marché ayant fait l'objet de recours.

A partir de cette liste définitive et conformément aux critères d'échantillonnage (cf. Termes de Référence et rapport R1 d'échantillonnage élaboré par le consultant et validé par l'ARMP), l'échantillon des marchés à auditer se présente comme suit par mode de passation :

Tableau n°1 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par mode de passation

Gestion	Mode de passation	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	Appel d'Offres ouvert	61 299 789	1	61 299 789	1	100,00%	100,00%
	Total général	61 299 789	1	61 299 789	1	100,00%	100,00%
2017	Appel d'Offres Ouvert	65 069 000	2	65 069 000	2	100,00%	100,00%
	Total général	65 069 000	2	65 069 000	2	100,00%	100,00%

Tableau n°2 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par type de marchés

Gestion	Type de marché	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
	Services	61 299 789	1	61 299 789	1	100,00%	100,00%
	Total général	61 299 789	1	61 299 789	1	100,00%	100,00%
	Prestations Intellectuelles	65 069 000	2	65 069 000	2	100,00%	100,00%
	Total général	65 069 000	2	65 069 000	2	100,00%	100,00%

Commentaire :

Compte tenu du nombre très peu significatif des marchés passés au titre des gestions budgétaires étudiées, un contrôle exhaustif a été purement et simplement effectué.

Par ailleurs, après analyse du rapport annuel d'activité et de performance de la Cellule de Contrôle des Marchés Publics (R-A-001/CCMP/2018-001 du 03 janvier 2018) au titre de la gestion budgétaire 2017, il a été mentionné que treize (13) marchés auraient été passés par l'AC (cf page 4 section II-A du rapport). Alors que, deux marchés ont été passés au titre de la gestion 2017. Et ces deux ont été communiqués aux auditeurs. Qu'en est-il des onze (11) autres marchés non communiqués par l'AC ?

En réalité, cela ne pouvait en être autrement pour les raisons suivantes :

- Sept (07) marchés ne sont pas aboutis ;
- Quatre (04) marchés ont été approuvés en 2019.

Le détail et les caractéristiques de l'échantillon retenu se présentent comme suit :

Tableau n°3 : Echantillon d'audit de conformité

➤ **Gestion 2016**

N° d'ordre	Objet du marché	Financement	Date d'approbation	Titulaire	Mode de passation	Montant (F CFA HT)	Type de marché
1	Enlèvement et livraison de l'aide alimentaire Japonaise KR	Fonds contrepartie KR1	21/12/2016	GROUP SOUWI TRANSIT	AAO	61 299 789	Service

➤ **Gestion 2017**

N° d'ordre	Objet du marché	Financement	Titulaire	Mode de passation	Montant (F CFA HT)	Type de marché
1	Elaboration d'une stratégie AGOA pour le Bénin	BN	Talents Plus Conseils	AMI	47 509 000	PI
2	Recrutement d'un cabinet pour la formulation du programme à moyen terme sur le commerce (2017-2021) découlant de l'Etude Diagnostique sur l'Intégration du commerce du Bénin actualisée	Fonds d'affectation spécial du CR	REID CONSULTING	AMI	17 560 000	PI
					65 069 000	

Commentaire :

Tous les marchés demandés ont été communiqués aux auditeurs.

IV. DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE

TABLEAU DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION ET DE CONTRÔLE (Réf/ C1 à C8)							
N° d'ordre	Critères	Références	ORGANES DE PASSATION				Observations
			PRMP	S/PRMP	CPMP	CCMP	
1	Existence	C1	OK	OK	OK	OK	RAS
2	Conformité	C2	OK	OK	OK	OK	RAS
3	Organisation et fonctionnem ent	C3	KO				Défaut d'élaboration des rapports sur la passation et l'exécution du PPM
		C4	OK				RAS
		C5	OK				RAS
		C6	N/A				Au regard du volume très peu significatif des marchés étudiés, cet indicateur ne nous paraît pas pertinent
		C7	ok				RAS
		C8	KO				Défaut de publication des décisions d'attribution
Légende							
C1	Existence des actes de mise en place des différents organes (arrêtés)						
C2	Conformité de la composition des organes par rapport à la réglementation (Adéquation profil/poste)						
C3	Documents à produire par chaque organe et leur qualité (Caractère probant des documents)						
C4	Séparation des fonctions de passation et de contrôle des marchés						
C5	Validité et qualité des décisions d'attribution (respect du quorum, signature par les personnes habilitées)						
C6	Qualité du système d'archivage (taux d'exhaustivité des pièces, disponibilité de salle d'archives/archives)						
C7	Existence des moyens matériels et financiers (cadre de travail, mats et mobiliers de bureau, matériels informatiques, dotations finan						
C8	Publication des décisions d'attribution						

V. CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION

5.1. Exhaustivité des pièces demandées

Au démarrage de la mission, nous avons communiqué à la Personne Responsable des Marchés (PRMP) la liste de pièces et documents à collecter.

L'examen de l'exhaustivité des pièces auditable collectées révèle un taux moyen d'exhaustivité de :

Eléments	Gestion 2016	Gestion 2017
Taux d'exhaustivité	82,35%	85,42%

Ces taux, pour chaque gestion budgétaire, représentent la moyenne des taux d'exhaustivité des pièces collectées sur l'ensemble des différentes procédures de passation des marchés publics. **(Voir en annexe 4 les fiches d'exhaustivité).**

5.2. Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés

Pour chaque gestion budgétaire auditée, il a été observé que le Plan de Passation des Marchés a été élaboré par la PRMP du MICA. Les PPM sont conformes au modèle type de l'ARMP.

Au terme de notre revue, nous n'avons pas de commentaires à faire.

5.3. Appréciation du respect des délais de passation

Nous avons apprécié le délai global de passation des marchés échantillonnés à travers l'appréciation du délai individuel par marché à chaque phase du processus.

L'appréciation du délai de passation a été faite de la date de dépôt des plis à la date de signature du marché par l'autorité contractante.

Nous avons ainsi déterminé le délai moyen de passation des marchés passés par le ministère comme suit :

➤ Au titre de la gestion budgétaire 2016 :

N°ordre	Délai	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total	Délai de passation du dépôt des plis à la signature contrat
	Intitulés du marché						
1	Enlèvement et livraison de l'aide alimentaire japonaise KR1-2015	30	1	39	1	71	40

Commentaire :

L'appréciation du délai de passation du marché audité s'évalue à 71 jours. Il n'appelle de notre part aucune observation particulière.

➤ **Au titre de la gestion budgétaire 2017 :**

N°ordre	Délai	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total	Délai de passation du dépôt des plis à la signature contrat
	Intitulés du marché						
1	Elaboration d'une stratégie AGOA pour le Bénin	30	40	49	5	124	89
2	Recrutement d'un cabinet pour la formulation du programme à moyen terme sur le commerce (2017-2021) découlant de l'Etude Diagnostique sur l'Intégration du commerce du Bénin actualisée					110	75
		30	30	45	5		
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat							164
Volume de marchés concernés (pertinents)							2
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats							82

Commentaire :

L'appréciation du délai de passation du marché audité s'évalue à 82 jours. Il n'appelle de notre part aucune observation particulière.

5.4. Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation)

Conformément aux TDR, le consultant examinera pour les marchés de gré à gré et les demandes de cotation, la compétitivité des prix proposés en tenant compte du repertoire des prix de référence applicable. Dans le cas d'espèces, les catégories des marchés de gré à gré passés en revue ne figurent pas dans les repertoires des prix de référence 2016 & 2017.

5.5. Appréciation des constats sur la revue de conformité

PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES RESTREINT

Dans l'échantillon d'audit, aucun marché n'a été passé par Appel d'Offres Restreint.

PROCEDURE DE GRE A GRE

Dans l'échantillon d'audit, aucun marché n'a été passé par Appel d'Offres Restreint.

PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT

➤ Gestion 2016

AOO N°1088/MICA/SGM/PRMP/CCMP/S-PRMP

Marché N°678/MICA/PRMP/CCMP-PRMP du 21/12/2016, relatif à l'enlèvement et la livraison de l'aide alimentaire japonaise KR1, attribué au GROUP SOUWI TRANSIT SARL, approuvé le 21/12/2016 pour un montant TTC de 74.755.840 FCFA, source de financement : Bailleur (Fonds japonais).

Pièces manquantes :

- Preuve de publication de l'avis d'appel d'offres ;
- Cahier/Registre de réception des offres ;

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le PPM 2016 ;
- ANO de la CCMP sur le dossier d'appel d'offres ;
- ANO de la CCMP sur l'attribution provisoire ;
- Information des soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut de publication du procès-verbal d'attribution provisoire comme le recommandent les articles 84 et 93 du CMP ;
- Défaut de publication de l'avis d'attribution définitive comme le recommandent les articles 84 et 93 du CMP.

Conclusion : La procédure ayant abouti à l'attribution de ce marché est régulière sous réserve de l'insuffisance relevée ci-dessus.

➤ Gestion 2017

1. AMI N°30/MICA/SGM/PRMP/BRMN/CCMP/S-PRMP du 30 mars 2017
Marché n°162/MICA/SGM/DC/PRMP/BRMN/CCMP/S-PRMP du 16/08/2017, relatif à l'élaboration d'une stratégie AGOA pour le Bénin pour un montant HT 47.509.000 FCFA, source de financement : Budget National.
2. DP n°093/MICA/PRMP/CCMP/S-PRMP du 12/06/2017, marché, relatif au Recrutement d'un cabinet pour la formulation du programme à moyen terme sur le commerce (2017-2021) découlant de l'Etude Diagnostique sur l'intégration du commerce du Bénin, approuvé le 03/10/2017 pour un montant HT 17.560.000 FCFA, source de financement : Fonds d'affectation spécial du CR.

Pièces manquantes :

- Preuve de publication de l'avis d'appel à concurrence ;
- Cahier/Registre de réception des offres ;

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le PPM 2016 ;
- ANO de la CCMP sur le dossier d'appel à concurrence ;
- ANO de la CCMP sur l'attribution provisoire ;
- Information des soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut de publication du procès-verbal d'attribution provisoire comme le recommandent les articles 84 et 93 du CMP ;
- Défaut de publication de l'avis d'attribution définitive comme le recommandent les articles 84 et 93 du CMP.

Conclusion : Les procédures ayant abouti à l'attribution des deux marchés sont régulières sous réserve des insuffisances relevée ci-dessus.

VI. CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC

Selon les TDR, l'auditeur doit se faire une opinion sur l'efficacité et la performance du traitement des recours préalables et autres demandes d'informations sur des procédures par l'autorité contractante et établir le pourcentage des plaintes examinées et réglées à son niveau en conformité avec la réglementation en vigueur. En ce qui concerne les recours, auto saisines connus par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), le consultant examinera également le degré d'application (en pourcentage) des décisions y afférentes.

Au titre des exercices budgétaires étudiés, nous n'avons pas eu connaissance de plaintes formulées par les soumissionnaires au niveau de l'AC. Nous n'avons pas non plus décelé au niveau des recours exercés.

VII. CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE

Par courrier n°35/09/SM/FA/BEC/BEN/19 du 05 septembre 2019 (annexe n°3) & n°35/11/SM/FA/BEC/BEN/19 du 18/11/2019, le consultant a adressé à l'AC la liste des pièces de règlement en vue de l'appréciation de l'exécution des dépenses.

A la date de notre rapport aucune pièce de règlement ne nous a été communiqué.

Toutefois, par courrier N° 65/06/SM/FA/BEC/BEN/19 du 1^{er} juillet 2019, nous avons demandé et obtenu à l'issue d'une séance de travail le journal des engagements des marchés de chacune des autorités contractantes auditées. Malheureusement le journal des engagements des marchés ne mentionne aucune information relative au Ministère de l'Industrie et du Commerce.

VIII. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC

8.1. Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes

La démarche de définition du barème des critères retenus pour l'appréciation de la performance des autorités contractantes est la même que pour la revue de conformité des procédures de passation et celle de l'exécution financière des marchés.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes

Le système de notation est constitué de la note 1 ou 0 pour chaque critère retenu et est présenté comme ci-après :

- une note de 1 indique que le test est satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise est disponible et est conforme aux exigences réglementaires en vigueur ;
- une note de 0 signifie que le test est non satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise n'est pas disponible.

La note attribuée à chaque critère est un chiffre entier (0 ou 1). Aucune décimale ne sera utilisée dans la notation des critères.

❖ **Annotation des critères pour l'évaluation de la performance des AC du point de vue de la revue de conformité des procédures de passation des marchés**

Le système de notation est basé sur le taux de non-conformité observé au niveau de chaque critère défini. En effet, pour chaque critère, il est déterminé sur la base de la revue, le nombre de non-conformités observées. Ce nombre est ensuite rapporté au volume de marchés audités (ou d'informations traitées selon le cas) pour obtenir le taux de non-conformité qui constitue la note obtenue par le critère considéré.

Ainsi, la note à attribuer à chaque critère est comprise entre 0% et 100%.

❖ **Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés**

Le système de notation à ce niveau est identique à celle de la revue de conformité des procédures de passation des marchés.

8.2. Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics**

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de moyennes	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
0,80 à 1	« Mise en place parfaite des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies dans la mise en place des organes conformément au Code des marchés publics en vigueur
0,50 à 0,79	« Mise en place satisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies mineures dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0,30 à 0,49	« Mise en place insatisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies significatives dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0 à 0,29	« Mise en place défaillante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne s'est pas conformée aux dispositions du Code des marchés publics en vigueur en matière de mise en place des

		organes
--	--	---------

❖ Conclusion pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés

Il est à souligner que le niveau d'exhaustivité des pièces (dont le taux est déterminé et communiqué dans le présent rapport) est un élément déterminant de la performance des AC. **Pour ce faire, le taux moyen initialement déterminé est rapporté au taux d'exhaustivité pour obtenir le taux effectif de non-conformité.**

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière de passation et de contrôle de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Conformité Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Conformité Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Conformité Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

❖ Conclusion pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés

La précision apportée sur le taux d'exhaustivité au niveau de la revue de conformité des procédures de passation des marchés est valable ici également.

La matrice des conclusions possibles se présente ainsi qu'il suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière d'exécution de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Conformité Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière d'exécution des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Conformité Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Conformité Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

8.3. Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes

Les diligences mises en œuvre sont consignées dans le tableau ci-après :

N° d'ordre	Organes	Points de contrôle	OK/KO	Note 1 pour OK 0 pour KO	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
EVALUATION DE LA MISE EN PLACE DES ORGANES AU SEIN DE L'AC						
1	PRMP	Acte de désignation de la PRMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
2		Déclaration sur l'honneur de la PRMP	KO	0,00	Indisponibilité du document	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
3		Existence d'un rapport d'exécution des marchés	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
4		Transmission du rapport d'exécution à la DNCMP, à l'ARM et à la Cour des comptes	N/A	-	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
5		Renouvellement/ remplacement acté de la PRMP conformément aux dispositions réglementaires	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
6	CPMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CPMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
7		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CPMP conformément aux dispositions réglementaires	OK	1,00	RAS	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
8	CCMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CCMP	OK	1,00	Indisponibilité du document	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
9		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CCMP conformément aux dispositions réglementaires	KO	0,00	Indisponibilité du document	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
		NIVEAU DE PERFORMANCE _ MISE EN PLACE DES ORGANES		0,75		

Conclusion : Le niveau de performance est de 0,75 (performance satisfaisante).

La Mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics est satisfaisante.
L'autorité contractante présente d'anomalies mineures dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur.

8.4. Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés

L'analyse de la performance de l'AC du point de vue de la revue de conformité des procédures se présente comme suit :

➤ Gestion 2016

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan de passation des marchés publics et inscription du marché dans le PPM	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de séances d'ouverture tenues hors de la date prévue dans le DAO et sans avis de report
8	Evaluation des offres	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	1	1	1	100%	les attributions provisoires ne sont pas publiées	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
13	Approbation du contrat	1	1	0	0%		Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
	TAUX DE NON CONFORMITE THEORIQUE _REVUE DE CONFORMITE (A)				7,14%		
	TAUX D'EXHAUSTIVITE (B)				82,35%		
1	TAUX DE NON CONFORMITE EFFETIF _REVUE DE CONFORMITE (C=A/B)				8,67%		
2							

Conclusion : Le taux de non-conformité par rapport à l'unique marché étudié est de 8,67% (performance élevée).

L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière d'exécution de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.

➤ **Gestion 2017**

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan de passation des marchés publics et inscription du marché dans le PPM	2	2	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	2	2	0	0%		Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	2	2	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	2	2	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	2	2	0	0%	RAS	Pourcentage de séances d'ouverture tenues hors de la date prévue dans le DAO et sans avis de report
8	Evaluation des offres	2	2	0	0%	RAS	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	2	2	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	2	2	2	100%	les attributions provisoires ne sont pas publiées	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	2	2	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
13	Approbation du contrat	2	2	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
	TAUX DE NON CONFORMITE THEORIQUE _REVUE DE CONFORMITE (A)				7,14%		
	TAUX D'EXHAUSTIVITE (B)				85,42%		
1	TAUX DE NON CONFORMITE EFFECTIF _REVUE DE CONFORMITE (C=A/B)				8,36%		

Conclusion : Le taux de non-conformité par rapport à l'unique marché étudié est de 8,36% (performance élevée).

L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière d'exécution de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.

8.5. Appréciation de la performance liée à la revue de l'exécution financière des marchés

Par courrier n°35/09/SM/FA/BEC/BEN/19 du 05 septembre 2019 (annexe n°3) & n°35/11/SM/FA/BEC/BEN/19 du 18/11/2019, le consultant a adressé à l'AC la liste des pièces de règlement en vue de l'appréciation de l'exécution des dépenses.

A la date de notre rapport aucune pièce de règlement ne nous a été communiqué.

Toutefois, par courrier N° 65/06/SM/FA/BEC/BEN/19 du 1^{er} juillet 2019, nous avons demandé et obtenu à l'issue d'une séance de travail le journal des engagements des marchés de chacune des autorités contractantes auditées.

Malheureusement le journal des engagements des marchés ne mentionne aucune information relative au Ministère de l'Industrie et du Commerce.

IX. ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N° d'ordre	Noms et prénoms	Fonctions
1	HUEMASSOU Cyprien	PRMP/MIC
2	AVAGBE Jean	Secrétaire PRMP
3		

ANNEXE 2 : PV DE RESTITUTION

BEC SARL

Audit des marchés publics MIC 2016 & 2017

PROCES VERBAL DE SEANCE DE RESTITUTION DES CONCLUSIONS DE L'AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC DE DIFFERENTS DEPARTEMENTS MINISTERIELS DU BENIN AU TITRE DE LA GESTION BUDGETAIRE 2016 & 2017

Nom de l'Autorité Contractante : Ministère de l'Industrie du Commerce et de l'Artisanat (MICA)

Date de tenue de la séance de restitution : 07 novembre 2019

Heure de démarrage : 15h 45 mn

Heure de fin : 16 h 45 mn

Personnes présentes à la séance :

(Cf. liste de présence de la séance de restitution ci-jointe en annexe)

I. Récapitulatif des pièces collectées

Rien au cours de la restitution

II. Récapitulatif des pièces en cours de collecte

Les pièces devant faire l'objet de collecte complémentaire sont :

- Le Relevé des dépenses au titre des exercices budgétaires 2016 et 2017 (du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque) ou à défaut l'état des dépenses ;
- Les preuves de paiement des marchés échantillonnés ;
- L'ensemble des pièces manquantes citées dans le rapport provisoire transmis au MICA
- Les rapports d'activités annuels de la PRMP des exercices budgétaires 2016 & 2017 ;

III. Synthèse des observations du consultant

3.1. Sur l'existence, l'organisation, le fonctionnement et la conformité des organes de passation et de contrôle des marchés publics au sein du MICA

Constat 1 : Forces

Existence des organes de passation de l'Autorité Contractante.

Constat 2 : Faiblesses

- ✓ Insuffisances de moyens matériels et financiers ;
- ✓ Difficulté pour archiver les dossiers de marché (défaut d'un système adéquat d'archivage) ce qui entraîne des difficultés de recherches de la documentation relative aux marchés publics.

I

PV restitution MIC

BEC SARL

Audit des marchés publics MIC 2016 & 2017

3.2. Sur les procédures de passation des marchés collectés

L'échantillon d'audit sélectionné suivant l'approche des risques et conformément aux critères d'échantillonnage recommandés par l'ARMP se présente comme suit :

Gestion	Mode de passation	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	Appel d'Offres ouvert	61 299 789	1	61 299 789	1	100,00%	100,00%
	Total général	61 299 789	1	61 299 789	1	100,00%	100,00%
2017	Appel d'Offres Ouvert	65 069 000	2	65 069 000	2	100,00%	100,00%
	Total général	65 069 000	2	65 069 000	2	100,00%	100,00%

Par ailleurs, après analyse du rapport annuel d'activité et de performance de la Cellule de Contrôle des Marchés Publics (R-A-001/CCMP/2018-001 du 03 janvier 2018) au titre de la gestion budgétaire 2017, il a été mentionné que treize (13) marchés auraient été passés par l'AC (cf page 4, section II-A du rapport). Alors que selon la PRMP, deux marchés ont été passés au titre de la gestion 2017. Et ces deux ont été communiqués aux auditeurs.

La liste des 13 marchés cités dans le rapport annuel d'activité est présentée à l'annexe 6.
Qu'en est-il des onze (11) autres marchés non communiqués par l'AC ?

Selon le secrétaire/PRMP :

- Un marché a été passé par le projet PCCL ;
- Sept marchés ne sont aboutis ;
- Un marché a été approuvé en 2018 ;
- Quatre marchés ont été approuvés en 2019.

Tous les marchés demandés ont été communiqués aux auditeurs.

Conclusions de l'audit :

➤ Gestion 2016

La revue de conformité des procédures de passation des marchés du MICA sur l'exercice budgétaire 2016, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve REG/RSR	Défavorable		
				IRR	NUL	IMP
1	AO	1	1	0	0	0
Total général		1	1	0	0	0
%		100%	100%	0%		

Légende

- REG Procédure régulière
- RSR Procédure régulière sous réserve de non-conformités
- IRR Procédure irrégulière
- NUL Marché nul
- IMP Impossibilité d'exprimer une opinion

2

PV restitution MIC

BEC SARL

Audit des marchés publics MIC 2016 & 2017

➤ Gestion 2017

La revue de conformité des procédures de passation des marchés du MICA sur l'exercice budgétaire 2017, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve	Défavorable		
				REG/RSR	IRR	NUL
1	AO	2	2	0	0	0
Total général		2	2	0	0	0
%		100%	100%	0%		

Légende

- REG Procédure régulière
- RSR Procédure régulière sous réserve de non-conformités
- IRR Procédure irrégulière
- NUL Marché nul
- IMP Impossibilité d'exprimer une opinion

3.3. Sur les plaintes

Selon les TDR, l'auditeur doit analyser les contentieux éventuels en cours, formuler les recommandations pour leur règlement.

Au titre des exercices budgétaires étudiés, nous n'avons pas eu connaissance de plaintes formulées par les soumissionnaires au niveau de l'AC. Nous n'avons pas non plus décelé au niveau des recours exercés.

3.4. Sur l'exécution financière et l'obtention des relevés de dépenses

Le consultant a rappelé le courrier de demande des pièces de règlement, adressé à l'AC.

Selon les propos de l'agent comptable (joint au téléphone) rapportés par la PRMP, le trésor public l'aurait informé que les pièces de règlement ne pourront être communiquées du fait de la scission en deux du Ministère. Les archives ne pourront permettre de retrouver facilement lesdites pièces.

Enfin, le cabinet a recueilli après échange les besoins et les difficultés que rencontrent les acteurs de la chaîne de passation et de contrôle des marchés publics. Il s'agit de :

- Manque de matériels de travail (matériels informatiques, matériels de bureau, etc...);
- Insuffisance du personnel;
- Insuffisances de locaux pour archives;
- Besoins de renforcement de capacité;
- Non-paiement des primes de désintéressement aux membres des organes de passation des marchés.

BEC SARL

Audit des marchés publics MIC 2016 & 2017

La séance a été levée à 17h 00 mn par la PRMP.

Fait à Cotonou, le 07 novembre 2019

Pour Bec Sarl


Florentin Koutou
ATIN DEB Koutou



Pour l'autorité contractante



Joseph HOUEMAGBO

PV restitution MIC

4

BEC Sarl
02 BP 1913 Cotonou
Tél : +229 21 30 54 22
Email : bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com

**AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES PAR DIFFERENTES
AUTORITES CONTRACTANTES DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016 ET 2017**

SEANCE DE RESTITUTION

Autorité Contractante : Ministère de l'Industrie et du Commerce (MICA) 16h 00

Cotonou, le 07/11 /2019

Liste de présence

N°	Nom & Prénoms	Responsabilité & Structure	Tél. & Mail	Signature
1	ATINDEBAKOU Fot-liv	directeur Cabinet BEC Sarl	21 30 54 22 bec_scp@yahoo.fr	
2	HOUEMASSEU Cyrilien	PRMP	05 96 61 61 chebennica@armp.bj	
3	AYAGBE Jean	SPRMP	97 03 03 96 jeanayagbe@yahoo.fr	
4				
5				
6				
7				

ANNEXE 3 : DIVERS COURRIERS DE DEMANDE D'INFORMATION

BEC Sarl **IFA** **ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES** **ONECCA**

Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes. N° OECCA-Bénin: 032-SE N° ONECCA-Togo: 021-09-A2
Certifié ISO 9001:2015 par Intertek Certification France sous le n° 0074633-00

Cotonou, le 05 septembre 2019

A

La Personne Responsable des Marchés
Publics du Ministère de l'Industrie et du
Commerce (MIC)

Att. : Point focal de la mission
Cotonou-Bénin

Contrat: N° 065/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

N/Réf: 35/09/SM/FA/BEC/BEN/19

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés
par différents départements ministériels du Bénin au titre des gestions
budgétaires 2016 et 2017 _ Point sur la collecte des pièces

Madame/Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution de la mission mieux renseignée en objet, nous vous
transmettons par la présente, le point sur la collecte des pièces relatives aux marchés
échantillonnés (en annexe la liste des pièces manquantes par marché).

Au regard des délais contractuels très serrés, nous vous saurions gré des dispositions
que vous ferez prendre afin que les pièces manquantes soient communiquées à l'équipe
d'auditeurs au plus tard le Vendredi 13 septembre 2019.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame/Monsieur,
l'assurance de nos salutations distinguées.



Serge MENSAH
Associé Gérant
Expert-comptable diplômé


09/09/2019

PJ : Liste des pièces manquantes

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07
D12 - N°CNSS : 06300407 - IFU N° 3200800565635
Siège d'immeuble BEC C/239 Zongo- 02 BP 1913 Cotonou
Email: ben_scp@yahoo.fr Tel/(00229) 21 30 54 22 - Société
Général Bénin : R1164 01001 Compte N°030644720101.87

TOGO : RCCM N° TOGO- LOME 2009 B 1115 COE N°
092468 W - Siège : Rue MOAGA HOUNTIGOME LOME -
06 BP 60535 Lomé
Email: ben_scp@yahoo.fr Tel/(00228) 22 26 92 18 -
Compte N°030644720101.87

FRANCE : 19b rue Jeanne d'Arc, 30180
Saint Lys (TROYES) : N°SIRET : 813 116 191 000
12 : N° de TVA intracommunautaire : TVA
FR54 813 116 191



International
Federation
of Accountants



ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES
Région Paris Ile-de-France

ONECCA-TOGO
Ordre National des Experts-Comptables du Bénin



Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes. N° OECCA-Bénin: 032-SE N° ONECCA-Togo: 021-09.A2
Certifié ISO 9001:2015 par Intertek Certification France sous le n°0074633-00

Cotonou, le 29 Mai 2019

A

La Personne Responsable des Marchés
Publics du Ministère de l'Industrie et du
Commerce

Att. : Points focaux de la mission
Cotonou-Bénin

Contrat: N° 065/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

N/Réf: 133/05/SM/FA/BEC/BEN/19

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés
par différents départements ministériels du Bénin au titre des gestions
budgétaires 2016 et 2017_ **Prise de contact et démarrage de la mission**

Madame/Monsieur,

Faisant suite à nos précédentes correspondances, nous venons par la présente vous
informer que la mission démarrera sur le terrain le lundi 3 Juin 2019 pour une durée de
deux (02) mois.

En conséquence, nous prions les points focaux de ladite mission à prendre toutes les
dispositions nécessaires afin que la documentation requise soit diligemment
communiquée à l'équipe d'auditeurs.

Par ailleurs, vous voudriez bien prendre contact (21 30 54 22/65 10 39 71 ;
bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com) avec la mission d'audit afin de retenir au besoin
et de commun accord les dates de passage.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame/Monsieur,
l'assurance de nos salutations distinguées.

Serge MENSAH
Associé Gérant
Expert-comptable diplômé



BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/CO1/07
D12 - N°CNSS : 06300407 - IFU N° 3200800565618
Siège: Immeuble BEC C/239 Zongo- 02 BP 1913 Cotonou
Email : bec_scp@yahoo.fr Tel/(00229) 21 30 54 22 - Société
Générale Bénin : BJ104 01001 Compte N°030844220101 82

TOGO : RCCM N° TOGO-LOME 2009 B 1115 COE N°
092468 W - Siège : Rue MOAGA HOUNTIGOME LOME -
06 BP 60535 Lomé
Email : bec_scp@yahoo.fr Tel/(00228) 22 26 32 28 -
ORABANK Togo : TG116 01001 Compte N°030359682001 05

FRANCE : 19b rue Jeanne d'arc, 10180
Saint Lyé (TROYES) ; N°SIRET : 813 116 191 000
12 ; N° de TVA intracommunautaire : TVA
FR54 813 116 191

BEC Sari



Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes. N° OECCA-Bénin: 032-SE N° ONECCA-Togo: 021-09.A2
Certifié ISO 9001:2015 par Intertek Certification France sous le n°0074633-00

Cotonou, le 06 Mai 2019

Reçu le 06/05/2019

Kotegang
C/S-PRMP

A

La Personne Responsable des Marchés
Publics du Ministère de l'Industrie et du
Commerce

Att. : (Point focal de la mission)
Cotonou-Bénin

Contrat: N° 065/MPD/PRMP/CCMP/SP du 20/02/2019

N/Réf: 10/05/SM/FA/BEC/BEN/19

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés
par différents départements ministériels du Bénin au titre des gestions
budgétaires 2016 et 2017 _ **Transmission d'échantillon d'audit, collecte
des pièces et démarrage de la mission**

Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution de la mission mieux renseignée en objet, nous vous
transmettons par la présente l'échantillon des marchés à auditer.

Au regard des délais contractuels très serrés, nous vous saurions gré des dispositions
que vous ferez prendre afin que la documentation requise soit communiquée à l'équipe
d'auditeurs au plus tard le 10 mai 2019. Vous trouverez en annexe la liste indicative des
documents et pièces à mobiliser pour la présente mission.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de
nos salutations distinguées.



PJ : Echantillon d'audit des marchés
Liste des documents & pièces à collecter

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07
D12 - N°CNSS : 06300407 - IFU N° 3200800565618
Siège: Immeuble BEC C/239 Zongo- 02 BP 1913 Cotonou
Email: bec_scp@rahon.fr Tel/(00229) 21 30 54 22 - Société
Générale Bénin : BJ104 01001 Compte N°030844220101 82

TOGO : RCCM N° TOGO- LOME 2009 B 1115 COE N°
092468 W - Siège: Rue MOAGA HOUNTIGOME LOME -
06 BP 60535 Lomé
Email: pagipg@togo Tel/(00228) 22 26 92 18-
ORABANK Togo : TG116 01001 Compte N°030359682001 05

FRANCE : 19b rue Jeanne d'arc, 10180
Saint Lyé (TROYES) ; N°SIRET : 813 116 191 000
12 ; N° de TVA intracommunautaire : TVA
FR54 813 116 191

ANNEXE 4 : Tableaux d'exhaustivité

Légende : « 1 » si la pièce est disponible, « 0 » sinon et « n/a » si la pièce n'est pas requise

➤ Année 2016

-Procédure d'appel d'offre ouvert

		PPM	DAO		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation		
N°	Marchés (N° & Intitulé)	1	2		3				4							5		
			a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
1	Marché n°678/MICA/PRMP/CCPM/S-PRMP/SP du 21/12/2016 (Enlèvement et livraison de l'aide alimentaire japonaise)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	0	0
Nombre de cellules contenant une valeur		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Total		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	0	0
%		100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	0%	100%	0%	0%
% global		82,35%																

Légende : « 1 » si la pièce est disponible, « 0 » sinon et « n/a » si la pièce n'est pas requise

➤ Année 2017

		Planifi cation	Préselection						DP		Réception des propositions			Ouverture, Analyse & Evaluation des Propositions						Attribution et Négociation			Contractualisation		
N°	Marchés (N° & Intitulé)	1	2						3		4			5						6			7		
			a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w
1	N°162/MICA/SGM/DC/PRMP/BRMN/CCMP/S-PRMP du 16/08/2017 : Elaboration d'une stratégie AGOA pour le Bénin	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	0	0
2	AMI N°034 du 10/04/2017 : Recrutement d'un cabinet pour la formulation du programme...	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	0	0

Légende : « 1 » si la pièce est disponible, « 0 » sinon et « n/a » si la pièce n'est pas requis

Légende de la procédure dérogatoire

Planification

1. Programme prévisionnel de passation des marchés (PPPM) initial et révisé (le cas échéant) de chaque AC
2. Preuve de publication du PPPM par la DNCMP

Autorisation

3. Pour les procédures dérogatoires : gré à gré et appel d'offres restreint
 - a. Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP sur les marchés de gré à gré
 - b. Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP sur l'appel d'offres restreint
 - c. Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP sur l'Avenant

4. Préqualification

3. Pour les procédures donnant lieu à la présélection :
 - a. l'avis à manifestation d'intérêt
 - b. la preuve de la publication de cet avis
 - c. les avis de non objection sur l'AMI
 - d. les réponses des soumissionnaires
 - e. les rapports d'évaluation des manifestations d'intérêt
 - f. la liste restreinte des soumissionnaires présélectionnés
 - g. la preuve d'information aux soumissionnaires non retenus

5. DAO/DAC

- a. l'avis d'appel d'offres
- b. le Dossier d'Appel d'Offres
- c. les avis de non objection sur le DAO

6. Réception & Ouverture des offres

- d. les offres des soumissionnaires
- e. les actes de désignation des membres de la commission d'ouverture des plis, d'analyse et d'évaluation des offres
- f. les procès-verbaux d'ouverture des offres signés

7. Analyse, évaluation & attribution

- g. les rapports d'analyse et d'évaluation signés
- h. les rapports d'attribution provisoire des offres
- i. l'avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. l'avis de non objection de la DNCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. la notification d'attribution provisoire
- l. la preuve d'information des soumissionnaires non retenus ou publication du procès-verbal d'attribution provisoire

8. Contractualisation

- m. les contrats signés, approuvés et enregistré
- n. la notification du marché
- o. la preuve d'approbation du marché par la personne habilitée
- P. la preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Légende procédure d'appel d'offre ouvert

Planification

1. Programme prévisionnel de passation des marchés (PPPM) initial et révisé (le cas échéant) de chaque AC
2. Preuve de publication du PPPM par la DNCMP

3. DAO

- a. l'avis d'appel d'offres
- b. le Dossier d'Appel d'Offres
- c. les avis de non objection sur le DAO

4. Réception & Ouverture des offres

- d. les offres des soumissionnaires
- e. les actes de désignation des membres de la commission d'ouverture des plis, d'analyse et d'évaluation des offres
- f. les procès-verbaux d'ouverture des offres signés

5. Analyse, évaluation & attribution

- g. les rapports d'analyse et d'évaluation signés
- h. les PV d'attribution provisoire des offres
- i. l'avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. l'avis de non objection de la DNCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. la notification d'attribution provisoire
- l. la preuve d'information des soumissionnaires non retenus ou preuve de publication du procès-verbal d'attribution provisoire

6. Contractualisation

- m. les contrats signés, approuvés et enregistré
- n. la notification du marché
- o. la preuve d'approbation du marché par la personne habilitée
- P. la preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Légende de la pré-qualification

1. Planification

Plan annuel de passation des marchés (initial) et révisé (le cas échéant) de chaque AC

2. Présélection

- a. Avis à manifestation d'intérêt publié
- b. Réponses des soumissionnaires
- c. Rapports d'évaluation des manifestations d'intérêt
- d. PV de présélection et Liste restreinte des soumissionnaires présélectionnés
- e. ANO des organes de contrôle sur le PV d'évaluation des MI
- f. Preuve d'information aux soumissionnaires non présélectionnés

3. Demande de propositions

- g. lettre d'invitation à soumissionner
- h. Demande de propositions validé

4. Réception des propositions

- i. Propositions des soumissionnaires
- j. Acte de désignation des membres de la commission d'ouverture des propositions
- k. Acte de désignation des membres de la sous-commission d'analyse

5. Ouverture et évaluation des propositions

• Propositions techniques

- l. Procès-verbal d'ouverture des propositions techniques
- m. Procès-verbal d'évaluation des propositions techniques
- n. ANO des organes de contrôle sur le PV d'évaluation
- o. Preuve d'information aux soumissionnaires non qualifiés techniquement

• Propositions financières

- p. Procès-verbal d'ouverture des propositions financières
- q. Procès-verbal d'évaluation des propositions financières
- r. ANO des organes de contrôle sur le PV d'évaluation

6. attribution et négociation

- s. Preuve de notification d'attribution provisoire
- t. PV de négociation (selon le cas)
- u. Preuve d'information aux soumissionnaires non retenus

Légende de la procédure de demande de cotation

1. Planification

Plan annuel de passation des marchés (initial) et révisé (le cas échéant) de chaque AC

2. Dossier de demande de cotation

- a. Lettre d'invitation à soumissionner (Avis de consultation publié)
- b. Dossier de demande de cotation validé

3. Réception & Ouverture des offres

- c. Offres des soumissionnaires
- d. Actes de désignation des membres de la CPMP
- e. Actes de désignation des membres de la sous-commission d'analyse des offres
- f. Procès-verbal d'ouverture des offres signé

4. Analyse, évaluation & attribution

- g. Rapport d'analyse et de synthèse
- h. PV d'attribution provisoire des offres signé
- i. Avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs
(le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. Preuve de notification d'attribution provisoire
- k. Preuve d'information des soumissionnaires non retenus
- l. Publication du procès-verbal d'attribution provisoire

5. Contractualisation

- m. Signature du contrat par l'attributaire et l'AC
- n. Preuve de notification du marché au titulaire
- o. Preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Annexe 5 : Tableau de détermination du délai moyen de passation

➤ **Gestion 2016**

N°ordre	Délai	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total	Total du dépôt des plis à la signature du
	Intitulés du marché						
1	RÉSERVATION DE CRÉDIT POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE RÉSEAU ÉLECTRIQUE EN MT PUR DANS LA LOCALITÉ DE TAPOGA SUR 8KM (LOT 1)	-		110	143	253	N/A
2	RÉSERVATION DE CRÉDIT POUR LA FOURNITURE DE 68 000 AFC CONSOMMATION D'ÉNERGIE	-		136	115	251	N/A
3	RÉSERVATION DE CRÉDIT POUR LA RÉALISATION ET DIFFUSION DE DOCUMENTAIRES SUR LES ACQUIS DU PROJET DAEM	18	15	152	71	256	167
4	ÉVALUATION DE FIN D'ACTIVITÉS DU SOUS-VOLET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU PROJET DAEM	18	24	340	102	484	364
5	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU ÉLECTRIQUE EN BT DANS LA LOCALITÉ DE DABOGOUHOUN ET NAMBOULI SUR 6,5 KM AVEC CONSTRUCTION DU RÉSEAU MIXTE SUPPLÉMENTAIRE (HT/BT SUR 100 M) AVEC TRANSFORMATEUR (lot 3)	-		110	-	110	N/A
6	RÉSERVATION DE CRÉDIT POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE RÉSEAU ÉLECTRIQUE DANS LA LOCALITÉ DE KOUNRI SUR 4KM AVEC CONSTRUCTION DE 2 RÉSEAUX MIXTES SUPPLÉMENTAIRES (HT/B1) SUR 200 M AVEC IACM ET TRANSFORMATEUR	-		110	143	253	N/A
7	RÉSERVATION DE CRÉDIT POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE RÉSEAU ÉLECTRIQUE EN BT DANS LA LOCALITÉ DEOURIYORI, POURINIARI ET TOUBOUGNINI SUR 6,5 km AVEC CONSTRUCTION DE 3 RÉSEAUX MIXTES SUPPLÉMENTAIRES (HT/B1) SUR 300 M AVEC TRANSFORMATEUR	-		0	147	147	N/A
8	RÉSERVATION DE CRÉDIT POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE RÉSEAU ÉLECTRIQUE EN BT DANS LA LOCALITÉ DE TIHOUN DUR 6,5 km AVEC CONSTRUCTION DE 3 RÉSEAUX MIXTE SUPPLÉMENTAIRES (HT/BT SUR 300 M) AVEC IACM ET TRANSFORMATEUR	-		0	143	143	N/A
9	RÉSERVATION DE CRÉDIT POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE RÉSEAU ÉLECTRIQUE EN BT DANS LA LOCALITÉ DE TAPOGA ET BORIFIERI SUR 4,5 km AVEC CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU MIXTE SUPPLÉMENTAIRE (HT/BT) AVEC IACM	-		110	143	253	N/A
10	RÉSERVATION POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE RÉSEAU ÉLECTRIQUE EN BT DANS LA LOCALITÉ DE KOTARI SUR 3KM AVEC CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU MIXTE SUPPLÉMENTAIRE (HT/BT SUR 100 M) AVEC IACM ET TRANSFORMATEUR LOT 9	-			143	143	N/A
11	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE RÉSEAU ÉLECTRIQUE EN BT DANS LA LOCALITÉ DE DUNKASSA SUR 2KM AVEC CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU MIXTE SUPPLÉMENTAIRE (HT/BT SUR 100 M) AVEC IACM ET TRANSFORMATEUR LOT 10	-			143	143	N/A

N°ordre	Délai	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total	Total du dépôt des plis à la signature du contrat
	Intitulés du marché						
12	RÉSERVATION POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE RÉSEAU ÉLECTRIQUE EN BT DANS LA LOCALITÉ DU BIRNI SUR 4,5 km AVEC CONSTRUCTION DE 02 RÉSEAUX MIXTES SUPPLÉMENTAIRES (HT/BT SUR 200M) AVEC IACM ET TRANSFORMATEUR (LOT 13)	-		0	143	143	N/A
13	RÉSERVATION POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE RÉSEAU ÉLECTRIQUE EN BT DANS LA LOCALITÉ DE PAHOU SUR 6,5 KM AVEC CONSTRUCTION DE 2 RÉSEAUX MIXTES SUPPLÉMENTAIRES (HT/BT SUR 200M) AVEC IACM ET TRANSFORMATEUR (Lot 14)	-		110	143	253	N/A
14	RÉSERVATION POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE RÉSEAU ÉLECTRIQUE EN BT DANS LA LOCALITÉ DE ITADJEBOU SUR 5KM AVEC CONSTRUCTION DE 2 RÉSEAUX MIXTES SUPPLÉMENTAIRES (HT/BT SUR 200M) AVEC IACM ET TRANSFORMATEUR (Lot 6)	-		110	143	253	N/A
15	RÉSERVATION DE CRÉDIT POUR CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU ÉLECTRIQUE EN BT DANS LA LOCALITÉ DE BORI SUR 3KM AVEC CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU MIXTE SUPPLÉMENTAIRE HT/BT SUR 100 MA AVEC IACM ET TRANSFORMATEUR	-		110	148	258	N/A
16	RÉSERVATION DE CRÉDIT POUR CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU ÉLECTRIQUE EN BT DANS LA LOCALITÉ DE MAREGOUROU SUR 3KM AVEC CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU MIXTE SUPPLÉMENTAIRE HT/BT SUR 100 MA AVEC IACM ET TRANSFORMATEUR	-		110	148	258	N/A
17	RÉSERVATION DE CRÉDIT POUR CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU ÉLECTRIQUE EN BT DANS LA LOCALITÉ DE GBEGOUROU SUR 3KM AVEC CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU MIXTE SUPPLÉMENTAIRE HT/BT SUR 100 MA AVEC IACM ET TRANSFORMATEUR	-		110	148	258	N/A
18	LOCATION D'UNE CENTRALE DE 100 MW ET ACQUISITION D'UN TRANSFORMATEUR ET D'UN POSTE DE 161 KV	-		0	-	0	N/A
19	RÉHABILITATION DES CENTRALES DE PARAKOU, PORTO-NOVO ET NATITINGOU	-		0	3	3	N/A
Délai global						3862	
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat						531	
Volume de marchés concernés (pertinents)						2	
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						266	

➤ Année 2017

N°ordre	A	De la date de publication de l'avis au Dépôt	Du dépôt des plis à l'attribution	De l'attribution provisoire à la	De la signature du contrat à	Total
	Intitulés du marché					
1	Travaux de réhabilitation des baiments au sein du cabinet (MACNNERIE), BETON, ENDUIT, REVETEMENT, ELECTRICITE, MENUiserie)	-	-	-		0
2	Reservation de credit pour la fourniture et mise en terre de plants forestiers dans le s communes de bassila , de bante , de savalou et de djidja dans l'espace coformo	-	-	-	45	45
3	Acquisition de matériels de transport pour ma réhabilitation u système d'éclairage piublic de certains treçon s de la ville de porto au profit de la SBEE	34	2	33	-	69
4	Réservation de credit relatif à la construction de la clçoture et d'une infimérie le cadre de remise à niveau du college houto(Abomey-Calavi)	-	-	-	7	7
5	Réservation de credit pour etude pour la mise aux normes et l'extension des resaux de la SBEE dans les villes de cotonou, Porto-Novo, Abomey-Calavi, OUIDAH, LOKOSSA, ABOMEY ? BOHICON, PARAKOU ET DJOUGOU	-	-	-	161	161
6	Assistance d'un expert juriste pour la conduite de processus de mise en concession de la centrale de maria gleta et de processus divers	-	-	32	13	45
7	Réservation dev credit pour fourniture de matériels roulants aun profit de l'autorité de régulation de l'électricité (ARE)	15	-	-	76	91
8	Fourniture d'un véhicule 4*4 Diesel TOYOTA FORTUNER pour appuyer le cabinet du ministere de l'energie	-	135	68	-	203
9	Validation du rapport d'étude d'impact sur l'environnement pour une centrale de 400 MW dans le cade de la réalisation du projet de construction d'une centrale thermique dual fuel de 120 MW à maria gleta	-	-	-	262	262
10	Audit des comptes 2016,2017 et 2018 du profit DAEM et de cloture du financement NDF	155	-	-	-	155
TOTAL						1038
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat						238
Volume de marchés concernés (pertinents)						2
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						119

ANNEXE 6 : Liste des 13 marchés de 2017 mentionnés dans le rapport annuel d'activité et dont deux sont communiqués

Tableau 1 : MARCHES DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

STRUCTURES BENEFICIAIRES	MODE DE PASSATION : AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) PUIS DEMANDE DE PROPOSITIONS (DP)
Bureau de Restructuration et de Mise à Niveau (BRMN).	Sélection d'un cabinet ou d'un bureau d'études en vue de l'élaboration d'une stratégie AGOA pour le Bénin. Le montant dudit marché est de 47 509 000 FCFA. 1
PCCI pour le compte du Tribunal de Commerce de Cotonou et la Cour d'Appel de Commerce de Porto-Novo.	Sélection d'un cabinet de maîtrise d'œuvre en vue de la conception d'un plan d'aménagement et de suivi des travaux dans les locaux identifiés pour abriter le Tribunal de Commerce de Cotonou et la Cour d'Appel de Commerce de Porto-Novo. 2
Direction de l'Informatique et du Pré-archivage (DIP)	Sélection d'un consultant (cabinet) pour la dématérialisation des archives du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat. Le montant dudit marché est de 20 000 000 FCFA. 3
Secrétariat National du Cadre Intégré Renforcé (SCIR)	Recrutement d'un cabinet pour la formulation du Programme à Moyen Terme sur le Commerce (2017-2021) découlant de l'Etude Diagnostique sur l'Intégration du Commerce (EDIC) du Bénin actualisée. Le montant dudit marché est de 17 560 000 FCFA. 4 Recrutement d'un cabinet pour la réalisation et la diffusion d'un film documentaire sur la promotion des produits à fort potentiel d'exportation (karité, anacarde et Ananas). Le montant dudit marché est de 17 582 000 FCFA. 5
Fonds de Développement de l'Artisanat (FDA)	Recrutement d'un cabinet chargé de conduire le projet de développement de chaîne de valeur sur cinq produits de l'artisanat du Bénin (sélectionner, certifier, labelliser, promouvoir et commercialiser en mode de Marque de Distributeur (MDD)) sur le marché national et à l'exportation. Le montant dudit marché est de 50 000 000 FCFA. 6
Programme de Développement du Secteur de l'Artisanat (PDSA)	Recrutement d'un consultant pour l'accompagnement des entreprises artisanales à l'adoption de la démarche qualité. Le montant dudit marché est de 23 620 000 FCFA. 7
Secrétariat Général du Ministère de l'Industrie et du Commerce	Recrutement d'un cabinet pour l'évaluation et l'actualisation des textes du secteur de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. Le montant dudit marché est de 14 997 800 FCFA. 8

Tableau 2 : MARCHES DE FOURNITURES

STRUCTURES BENEFICIAIRES	MODE DE PASSATION : DOSSIER D'APPEL D'OFFRES (DAO)
Agence Nationale de Normalisation, de Métrologie et de Contrôle de Qualité (ANM)	Fourniture d'instruments de mesure de température et mise en place de la démarche qualité aux laboratoires pour un montant de 39 855 725 FCFA.
	Fourniture de kit de détection de bromate sur site pour un montant de 84 000 000 FCFA.
	Acquisition de scellés de sécurité pour un montant de 29 972 000 FCFA.
	Fourniture de banc d'essai à huit positions pour la vérification des compteurs d'eau pour un montant 56 777 966 FCFA.

Le seul marché de travaux qui a été réalisé au cours de cet exercice étaient inscrits dans le budget du Projet de Compétitivité et de Croissance Intégrée (PCCI) et entièrement financés par la Banque mondiale. Le coût de réalisation dudit marché est inférieur à 60 000 000 FCFA, donc inférieurs au seuil de contrôle de la CCMP. Par conséquent, il a été passé par une demande de cotation en respect de l'article 30 de la Loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant Code des marchés publics et des délégations de service public en République du Bénin. Il s'agit de l'aménagement et cloisonnement des bureaux de l'APIEx pour un coût de 50 210 357 FCFA.